



VIVE LE PCF (MLM) !

Staline

À propos de la question agraire

Elva [l'*Eclair*], n°14 du 29 mars 1906.

Signé : I. Bessochvili.

Traduit du géorgien.

L'Elva [l'*Eclair*] fut un quotidien géorgien, organe du Comité unifié de Tiflis du P.O.S.D.R. ; il commença à paraître après l'interdiction de la *Gantiadi*. Le premier numéro de l'*Elva* parut le 12 mars, le dernier, le 15 avril 1906. Les articles leaders publiés dans le journal au nom des bolchéviks furent écrits par Staline. En tout parurent 27 numéros.

On se souvient sans doute du dernier article sur la « municipalisation » (voir l'*Elva*, n°12). Nous ne voulons pas examiner toutes les questions soulevées par l'auteur : ce n'est ni intéressant, ni nécessaire.

Nous n'aborderons que les deux questions principales : la municipalisation est-elle en contradiction avec la suppression des vestiges du servage et le partage des terres est-il une mesure réactionnaire ?

C'est ainsi que notre camarade pose la question. Sans doute la municipalisation, le partage des terres et autres questions analogues lui apparaissent-elles comme des questions de principe, alors que le parti pose la question agraire sur un tout autre terrain.

La vérité est que la social-démocratie ne considère ni la nationalisation, ni la municipalisation, ni le partage des terres, comme des questions de principe ; elle ne soulève à leur égard aucune objection de principe.

Voyez le Manifeste de Marx, la Question agraire de Kautsky, les Procès-verbaux du IIe congrès, la Question agraire en Russie du même Kautsky, et vous constaterez qu'il en est bien ainsi. Le parti envisage toutes ces questions d'un point de vue pratique et pose la question agraire sur un terrain pratique : où notre principe trouve-t-il son application la plus complète, dans la municipalisation, la nationalisation ou le partage des terres ?

Voilà sur quel terrain le parti pose le problème.

On conçoit que le principe du programme agraire, — suppression des vestiges du servage et libre développement de la lutte des classes, — demeure invariable ; seuls ont changé les moyens de le

réaliser.

C'est ainsi que l'auteur aurait dû poser la question : qu'est-ce qui est préférable pour faire disparaître les vestiges du servage et développer la lutte des classes, la municipalisation ou le partage des terres ?

Or, lui s'élançait inopinément dans les domaines de principes ; il fait passer les questions pratiques pour des questions de principe et nous demande : ce que l'on appelle la municipalisation « est-il en contradiction avec la suppression des vestiges du servage et le développement du capitalisme ? »

Ni la nationalisation, ni le partage des terres ne sont en contradiction avec la suppression des vestiges du servage et le développement du capitalisme ; mais cela ne signifie pas encore qu'il n'y ait pas entre eux de différence, que le partisan de la municipalisation doive être en même temps partisan de la nationalisation et du partage des terres ! Il y a évidemment entre eux une certaine différence d'ordre pratique.

Toute l'affaire est là, et c'est pourquoi le Parti a posé la question sur un terrain pratique. Mais l'auteur, comme nous l'avons signalé plus haut, a porté la question sur un tout autre terrain ; il a confondu le principe avec les moyens de le réaliser et, ce faisant, il a, sans le vouloir, éludé la question posée par le Parti.

Ensuite, l'auteur nous assure que le partage des terres est réactionnaire, autrement dit il nous adresse le reproche que nous avons maintes fois entendu dans la bouche des socialistes-révolutionnaires.

Quand ces métaphysiciens de socialistes-révolutionnaires nous disent que du point de vue du marxisme le partage des terres est une mesure réactionnaire, ce reproche ne nous étonne nullement, car nous savons fort bien qu'ils n'envisagent pas la chose du point de vue de la dialectique : ils ne veulent pas comprendre que tout vient en son temps et lieu, que ce qui demain deviendra réactionnaire, peut être révolutionnaire aujourd'hui.

Mais lorsque des adeptes de la dialectique matérialiste nous adressent le même reproche, nous ne pouvons nous empêcher de demander : en quoi donc dialecticiens et métaphysiciens se distinguent-ils les uns des autres ?

Certes, le partage des terres serait une mesure réactionnaire s'il était dirigé contre le développement du capitalisme ; mais s'il est dirigé contre les vestiges du servage, il est évidemment une mesure révolutionnaire, que la social-démocratie doit soutenir.

Contre quoi est dirigé aujourd'hui le partage des terres : contre le capitalisme ou contre les vestiges du servage ? Il est dirigé contre les vestiges du servage, cela ne fait pas de doute. Ainsi, la question se résout d'elle-même.

Bien entendu, une fois le capitalisme suffisamment consolidé à la campagne, le partage des terres deviendra une mesure réactionnaire, car il sera dirigé contre le développement du capitalisme ; mais alors la social-démocratie ne le soutiendra plus.

A l'heure actuelle, la social-démocratie défend ardemment la revendication d'une république démocratique en tant que mesure révolutionnaire ; mais, par la suite, quand la question de la dictature du prolétariat se posera pratiquement, la république démocratique sera réactionnaire et la social-démocratie s'efforcera de la détruire.

Il faut en dire autant du partage des terres. Le partage des terres et, en général, l'économie petite-bourgeoise sont révolutionnaires quand il y a lutte contre les vestiges du servage ; mais ce même partage des terres est réactionnaire quand il est dirigé contre le développement du capitalisme. Tel est le point de vue dialectique sur le développement social.

C'est de ce point de vue dialectique que Karl Marx envisage l'économie rurale petite-bourgeoise quand, dans le livre III du Capital, il la déclare progressiste en comparaison de l'économie féodale.

Et voici, entre autres, ce que Karl Kautsky dit du partage :

« Le partage du fonds de terres, c'est-à-dire de la grande propriété terrienne, ce partage que la paysannerie russe réclame et qu'elle commence déjà à réaliser pratiquement... n'est pas seulement inévitable et nécessaire, il est utile au plus haut point. Et la social-démocratie a toutes les raisons de soutenir cette opération » [Voir la Question agraire en Russie, p. 11. (J.S.)].

Pour trancher une question, il est très important de la poser correctement. Toute question doit être posée dialectiquement, c'est-à-dire que nous ne devons jamais oublier que tout change, que toute chose vient en son temps et lieu, et que, par conséquent, les questions aussi, nous devons les poser en accord avec les conditions concrètes.

Telle est la première condition pour résoudre la question agraire. En second lieu, nous ne devons pas oublier non plus que les social-démocrates de Russie posent aujourd'hui la question agraire sur un terrain pratique ; quiconque veut résoudre ce problème doit se placer sur ce terrain précis. Telle est la deuxième condition pour résoudre la question agraire. Or, notre camarade n'a tenu compte d'aucune de ces conditions.

Bon, répondra le camarade, admettons que le partage des terres soit révolutionnaire. Il est évident que nous nous appliquerons à soutenir ce mouvement révolutionnaire, mais cela ne signifie pas du tout que nous devions inscrire dans notre programme les revendications de ce mouvement ; des revendications de ce genre seraient tout à fait déplacées dans le programme, etc... L'auteur, apparemment, confond le programme minimum et le programme maximum.

Il sait que le programme socialiste (c'est-à-dire le programme maximum) ne doit contenir que des revendications prolétariennes ; mais il oublie que le programme démocratique (c'est-à-dire le programme minimum) et, à plus forte raison, le programme agraire n'est pas socialiste ; par conséquent, on y trouvera nécessairement des revendications démocratiques bourgeoises que nous soutenons. La liberté politique est une revendication bourgeoise ; néanmoins elle occupe dans notre programme minimum une place d'honneur.

Au reste, inutile d'aller bien loin ; voyez le deuxième point du programme agraire et lisez : le parti réclame « ... l'abrogation de toutes les lois qui gênent le paysan dans la libre disposition de sa terre » ,— lisez tout cela et répondez : qu'y a-t-il de socialiste dans cet article ? Rien, direz-vous,

car cet article réclame la liberté de la propriété bourgeoise, et non sa suppression. Néanmoins, cet article figure dans notre programme minimum.

Qu'en conclure ? Seulement ceci : le programme maximum et le programme minimum sont deux choses différentes qu'il ne faut pas confondre. Il est vrai que les anarchistes ne seront pas contents, mais que voulez-vous ? Nous ne sommes pas des anarchistes !...

Quant à l'aspiration des paysans au partage des terres, nous avons déjà dit qu'il faut l'apprécier en fonction de la tendance du développement économique ; or, comme cette aspiration des paysans « découle directement » de cette tendance, notre parti doit la soutenir et non s'y opposer.